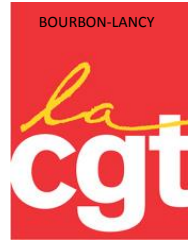




## *Réunion des Délégués du Personnel*

*le 29 novembre 2016*



Lundi 16 janvier 2017

Prêt personnel:

Suite à des pertes de salaire, nous demandons de régulariser l'ensemble des salariés qui se sont rendus à Garchizy. Nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires pour éviter que ce genre de désagrément se renouvelle.

**La régularisation des primes d'équipe et indemnités kilométriques des 6 salariés prêtés à Garchizy a été effectuée sur les paies d'août et septembre.**

GTC :

Nous demandons qu'il y ait plusieurs personnes habilitées dans chaque poste afin de pouvoir relancer le chauffage en cas de panne.

**Toutes les personnes (8) assurant le suivi du chauffage ont été formées, et sont donc dans la possibilité de relancer le chauffage suivant la procédure à suivre en cas de panne.**

**Par contre, il n'y a jamais eu de permanence au Service Travaux pour le poste de nuit.**

Fouilles :

Pourquoi le nombre de fouilles a augmenté ces derniers jours ?

**Il n'y a pas eu d'augmentation des contrôles ces derniers jours. Des ajustements ont été réalisés suite aux derniers évènements, et suite à une demande de la Sécurité Industrielle de Turin.**

**La fréquence des contrôles est passée, à ce jour, à 1 personne sur 200 (soit 6 à 7 personnes en moyenne par jour), alors qu'elle était de 1 personne sur 2000 en Juillet dernier.**

Buissons :

Nous demandons de tailler les buissons entre le bâtiment de stockage des blocs et le bâtiment A1 car ceux-ci cachent l'éclairage.

**Le taillage sera effectué pour améliorer cet éclairage, sans détruire cet espace vert.**

Intérim d'un poste supérieur :

Nous demandons l'application de l'article 8 de l'avenant « mensuel » de la convention collective de la métallurgie de Saône et Loire du 29 avril 1980.

Lorsqu'un salarié assure le remplacement d'un autre salarié à un poste supérieur, nous demandons qu'à partir du deuxième mois, le salarié qui assure l'intérim perçoive une indemnité égale à la différence entre sa rémunération minimale hiérarchique et celle du salarié remplacé.

**Si des cas précis existent, il faut les soumettre au Service Ressources Humaines pour analyse.**

Magnaflux :

Malgré l'intervention de la société CGM sur la machine magnaflux de la ligne des vilebrequins, les intensités ne sont toujours pas dans les tolérances acceptables. Nous vous demandons d'intervenir rapidement pour remédier à ce problème.

**Les réglages ont été faits et sont conformes.**

**(MM Daguin et Baudin se sont rendus sur le poste de travail, et il apparaît que les valeurs d'intensités relevées sur l'axe longitudinal ont été inversées avec celles de l'axe transversal, raison pour laquelle ces valeurs d'intensités étaient en dehors des tolérances acceptables sur un axe.**

**Ceci a été vu avec les opérateurs, et bien compris par eux, après explications avec instruction provisoire.**

**Une nouvelle Instruction de travail a été établie et une réunion a eu lieu le 06 Décembre 2016 sur le poste de travail, pour solde définitif du problème).**

Abri fumeurs :

Nous demandons l'installation d'un abri fumeurs entre l'atelier A1 et B1 à côté de la descente qui relie ces deux ateliers.

**A ce jour, cette installation n'est pas prévue.**

Gendarmerie :

Pour quelles raisons la gendarmerie est-elle venue dans l'établissement semaine 47 ?

A-t-elle procédé à une perquisition ?

Si oui, dans le cadre de quelle enquête ?

**Les réponses ont été apportées lors du dernier CE. L'enquête interne est terminée, les sanctions ont été appliquées au vu des informations réunies.**

**L'enquête externe par la gendarmerie, suite au dépôt de plainte de l'entreprise, est toujours en cours. Les gendarmes sont venus pour des documents et des pièces qui étaient en notre possession.**